### Émile DURKHEIM (1913)

## "La plèbe romaine"

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jmt\_sociologue@videotron.ca Site web: http://pages.infinit.net/sociojmt

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales" Site web: http://www.uqac.uquebec.ca/zone30/Classiques des sciences sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi Site web: http://bibliotheque.uqac.uquebec.ca/index.htm

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

#### Émile Durkheim (1913)

#### "La plèbe romaine"

Une édition électronique réalisée à partir d'un texte d'Émile Durkheim (1913), « La plèbe romaine. » Texte extrait de la revue l'Année sociologique, n° 12, 1913, pp. 441 à 443. Texte reproduit in Émile Durkheim, Textes. 3. Fonctions sociales et institutions (pp. 297 à 298). Paris: Les Éditions de Minuit, 1975, 570 pages. Collection: Le sens commun.

#### Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points. Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format LETTRE (US letter), 8.5" x 11")

Édition complétée jeudi, le 17 octobre 2002 à Chicoutimi, Québec.



# « La plèbe romaine » par Émile Durkheim (1913)

Une édition électronique réalisée à partir d'un texte d'Émile Durkheim (1913), « La plèbe romaine. » Texte extrait de la revue l'Année sociologique, n° 12, 1913, pp. 441 à 443. Texte reproduit in Émile Durkheim, Textes. 3. Fonctions sociales et institutions (pp. 297 à 298). Paris: Les Éditions de Minuit, 1975, 570 pages. Collection: Le sens commun.

On trouvera dans cet opuscule un exposé très clair et une discussion fine et solide des principales théories sur les origines de la plèbe romaine <sup>1</sup>. Après un examen des systèmes de Vico, de Fustel, d'Oberziner, de Bernhöft, l'auteur en vient à l'hypothèse récente, développée par Binder dans son ouvrage intitulé *Die Plebs, Studien zur römischen Rechtsgeschichte*. Suivant Binder, la dualité de la plèbe et du patriciat serait due à l'existence, à l'intérieur de la cité, de deux villes et de deux peuples, l'un établi sur le Quirinal et composé de Sabins, l'autre, purement latin, qui avait son siège principal sur le Palatin. Ce sont les Sabins du Quirinal qui seraient devenus les patriciens ; le groupe latin

Bloch G., « La plèbe romaine. Essai sur quelques théories récentes ». (Extrait de la *Revue historique*). Paris, 1911.

aurait constitué la plèbe. Les deux classes auraient commence par être deux nations. M. Bloch, tout en montrant ce que cette hypothèse a de systématique à l'excès, retient pourtant un des faits établis par Binder, c'est l'alliance constante que l'on constate, tout le long de l'histoire, entre les Latins du dedans ou plébéiens, et les Latins du dehors. Les uns et les autres ont avancé du même pas dans la conquête du droit de cité. Or ce parallélisme constaté semble apporter une confirmation à la vieille théorie de Niehbuhr. Dans cette conception, les patriciens seraient les plus anciens citoyens, fondateurs de la cité ou descendants des fondateurs. La plèbe aurait été formée primitivement des vaincus, les uns transportés en ville, les autres maintenus dans leur habitat primitif. Postérieurement, autour de ce noyau central, seraient venus s'agréger différents éléments, clients sortis de leurs *gentes* respectives, étrangers divers, etc. C'est cette thèse que reprend M. Bloch en se contentant de la modifier sur des points secondaires.

Nous ne pouvons analyser ici l'argumentation très serrée sur laquelle il appuie sa théorie ni la discuter dans le détail. Mais elle nous paraît exposée à cette objection, qu'elle tend à faire du patriciat et de la plèbe un fait spécifiquement romain. Cependant, on retrouve à Athènes une organisation, non pas identique sans doute, Mais comparable, La situation politique n'était pourtant pas la même ici et là, et les deux villes ne se sont pas développées de la même manière. D'autre part, il y a de sérieuses raisons de penser qu'à Athènes la formation des deux classes est due à des causes principalement économiques. N'en serait-il pas de même à Rome ? C'est déjà ce qu'a supposé Ed. Meyer. Comme cet historien le fait Justement remarquer, partout où le rôle de L'État est encore effacé, les faibles tombent fatalement sous la dépendance des forts. À cette théorie, M. Bloch objecte qu'elle ne tient pas compte du fait de la conquête. Mais de ce que la conquête a pu affecter le développement de l'institution, il ne suit pas qu'elle en ait été la cause génératrice. Et nous ne voyons pas pourquoi l'interdiction du connubium ne s'expliquerait pas tout aussi bien dans une hypothèse que dans l'autre. Ce n'est pas un fait purement « romain », comme le dit notre auteur, on le retrouve partout où des classes fortement constituées s'opposent l'une à l'autre. Toute la question revient donc à savoir d'où provient cette opposition.

Fin de l'article.